

**Communauté de Communes
TERRES D'ARMAGNAC
Procès verbal de la réunion du Conseil Communautaire
du lundi 12 octobre 2009 à 21 heures**

L'an deux mille neuf, le lundi douze octobre, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de POUYDRAGUIN, sous la présidence de Monsieur Michel SANSOT, Président de la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC.

Etaient présents : Mmes DUCLOS, PASIAN, THORIGNAC, REICHERT, TAJAN, Mrs BARATAULT, LABADIE, PAYROS, BERGAMO, TISON, SANSOT, DAGIEUX, MUSSET, BAUDE, LECERF, JELONCH, FITAN, DUCASSE, DUALE.

Etaient absents et excusés : Mme RENAUDIN qui a donné procuration à Mme TAJAN, Mr SEGAT.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 7 septembre 2009.

ORDRE DU JOUR :

- Réalisation emprunt pour travaux investissement voirie
- Présentation projet économique sur le territoire
- Affaires scolaires
- Modification des statuts du GIPADT EURADOUR
- Questions diverses

Monsieur Jean-Pierre TISON est nommé secrétaire de séance.

Réalisation emprunt pour travaux investissement voirie

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christian JELONCH qui rappelle qu'un emprunt de 83475 €uros avait été inscrit au budget 2009 pour le financement des travaux voirie.

Quatre établissements bancaires ont répondu à la consultation selon les critères suivants :

- Prêt moyen terme sur une durée de 10 ans
- Taux fixe
- 1^{ère} échéance annuelle positionnée 160 jours après la réalisation avec suramortissement en capital.

	Caisse d'Epargne Midi Pyrénées	Crédit Agricole D'Aquitaine	Crédit agricole Pyrénées Gascogne	Dexia Crédit local
Taux fixe	3.44%	3.90 %	3.54 %	3.77 %
Taux réduit	3.05%	3.48 %	3.16 %	3.34 %
Frais dossier	0	0	0	150 €

Le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées (19 pour et 1 abstention) et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Présentation projet économique sur le territoire

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques LABADIE qui présente le projet de création d'un magasin d'approvisionnement par un couple aignonais.

La commission économique propose que la communauté de communes achète les locaux appartenant à Mr TOMASELLA (ancien silos vicois) pour un montant de 67000 €, puis mette en place une location vente.

Seul le magasin intéresserait les porteurs de projet, le loyer mensuel pourrait être de 350 €uros.

De plus, la commission propose d'acquérir le terrain situé à l'extrémité du magasin (60 m²) pour un montant de 1000 €uros à Mme HUN.

Si l'achat de ces locaux devait se concrétiser, des conditions suspensives seront précisées dans le sous-seing privé, telle que la remise en état de la toiture du hangar.

Le Conseil Communautaire décide qu'un sous-seing ne sera passé qu'à la seule condition que les futurs locataires puissent fournir un accord financier pour la création de ce commerce.

Affaires scolaires

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe BARATAULT qui rend compte de la réunion de la commission Education, Enfance et Jeunesse du 8 octobre dernier.

➤ Ecoles d'Aignan : participation des communes extérieures au territoire au déficit des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2008/2009.

Monsieur BARATAULT rappelle que la communauté de communes peut demander aux communes extérieures qui ont des enfants scolarisés aux écoles d'Aignan, une participation relative aux charges de fonctionnement.

Pour l'année 2008/2009, le montant des frais de fonctionnement s'élève à 120 884 .18 € soit 915.79 € par élève.

La participation demandée aux communes serait :

- AVERON BERGELLE : -----6685.26 €
- CAZAUX D'ANGLES : ----- 915.79 €
- BEZOLLES :----- 915.79 €
- SAINT PIERRE D'AUBEZIES : ----- 915.79 €
- BETOUS : ----- 915.79 €

Le conseil communautaire donne son accord.

➤ Ecoles d'Aignan : participation des communes extérieures au territoire au déficit des frais de fonctionnement de la cantine pour l'année scolaire 2008/2009.

Le déficit des frais de fonctionnement de la cantine s'élève à 35320.63 € soit 3.03 € par repas servi.

Monsieur BARATAULT propose que les communes extérieures à l'EPCI ayant des enfants scolarisés à Aignan et utilisateurs de ce service participent si elles le souhaitent à ce déficit. La participation demandée serait :

- AVERON BERGELLE : -----2143.68 €
- BEZOLLES :----- 348.69 €
- SAINT PIERRE D'AUBEZIES : ----- 348.69 €
- BETOUS : ----- 348.69 €

Le Conseil Communautaire donne son accord.

➤ Multi Accueil

Dans le cadre de la signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse, un premier questionnaire sera envoyé aux utilisateurs de la structure, un second sera adressé par la CAF et la MSA aux familles du territoire ayant des enfants âgés de moins de 4 ans.

L'analyse de ces enquêtes permettra de déterminer l'évolution du multi Accueil.

➤ Examen devis

Suite au contrôle électrique effectué par la SOCOTEC, des travaux de mise en conformité doivent être réalisés à l'école du Parré, au groupe scolaire d'Aignan, à l'accueil de loisirs et à l'école de Termes d'Armagnac.

Deux devis sont proposés :

- EURL MAZET LACOMELEC -----3820.00 € HT
- SEBASTIEN JARRY -----3911.00 € HT

Le conseil communautaire décide de répartir ces travaux entre les deux artisans.

➤ Demande subvention classe découverte

Monsieur BARATAULT fait part d'une demande de participation financière pour l'organisation d'une classe découverte concernant les classes de CP, CE1 et CE2 d'Aignan au mois de mai 2010. L'aide souhaitée est de 80 € par enfant, soit 3600 €uros.

Le conseil communautaire donne son accord à cette demande.

➤ Garderie d'Aignan

Suite à une demande pour une place à la garderie pour un enfant inscrit au collège, il a été décidé d'accepter les inscriptions des collégiens à la garderie mais un règlement intérieur spécifique pour ces élèves sera adopté.

Modification des statuts du GIPADT EURADOUR
--

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier du Pays Val d'Adour. Lors du dernier Conseil d'Administration du GIP EURADOUR, il a été approuvé à l'unanimité la nécessité de modifier les statuts du Pays Val d'Adour. Ce changement est lié à la sortie de la communauté de communes du Bas Adour Gersois (fusion avec celle d'Aire sur Adour) et à la création de la communauté de communes du Madiranais.

Ces modifications doivent donner lieu à une actualisation des statuts du GIPADT Euradour.

Le conseil communautaire approuve la modification des statuts du Groupement d'Intérêt public EURADOUR.

Questions diverses

➤ Atelier Assainissement

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nicole DUCLOS qui rappelle les conclusions et avis émis par le commissaire Enquêteur.

Les communes de Margouët Meymes et Sabazan souhaitent rester en non collectif.

Une nouvelle enquête publique sera réalisée pour la commune de Loussous Débat qui, ne souhaitant pas déconnecter les fosses, veut répartir sur du non collectif.

Le zonage sera validé lors du prochain conseil communautaire.

➤ Commission Voirie et Développement Durable

- Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Joël DAGIEUX qui informe l'assemblée de la réception des travaux mercredi 14 octobre 2009 à 9 h 30.

- Monsieur Gérard FITAN fait part des problèmes rencontrés pour l'obtention de trois certificats d'urbanisme ayant des accès indirects débouchant sur la RD n°20. Les conditions de sécurité sont insuffisantes en terme de visibilité.

➤ Réunions

Monsieur le Président informe l'assemblée de deux réunions qui se sont tenues les 5 et 12 octobre dernier.

La première réunion, à l'initiative de Monsieur GUICHANNÉ, Président de la communauté de communes du Bas-Armagnac, réunissait les communautés de communes associées à l'étude relative aux retombées de l'A65 sur l'Ouest Gersois, pilotée par la CCI du Gers.

A l'occasion de la dernière de réunion de restitution, l'ensemble des élus s'étaient accordés à dire que des échanges et des collaborations étaient envisageables et souhaitables.

Une prochaine rencontre est prévue au mois de novembre.

La seconde réunion était organisée par le Sénateur Raymond VALL concernant la réforme des collectivités territoriales et la réforme de la Taxe Professionnelle.

➤ Restauration collective

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc PAYROS qui rappelle le projet de restauration collective de qualité et de proximité, la communauté de communes terres d'Armagnac se positionne pour faire partie de l'étude.

Monsieur PAYROS suivra ce projet.

➤ La commune de FUSTEROUAU accueillera le conseil communautaire de la communauté de communes Terres d'Armagnac lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit dix.

Vu par Nous, Président de la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC pour être affiché le 14 octobre 2009 à la porte de la Mairie d'AIGNAN conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 14 octobre 2009
Le Président,
Michel SANSOT